

# Bulletin d'informations municipales

Volume 2  
N° 3



## Message à la population

À la suite d'une entente intervenue avec la MRC de Joliette, la Sûreté du Québec desservira, à compter du 31 mars 2008, les villes et municipalités desservies actuellement par le Service de police de la région de Joliette. Ces policiers rejoindront ainsi les rangs de la Sûreté du Québec et cette nouvelle équipe sera désormais composée de 71 policiers. Le nouveau poste de la Sûreté du Québec sera localisé dans les mêmes locaux qu'occupe la Régie de police actuelle.

### VOICI LES COORDONNÉES DU POSTE:

**Poste de la MRC de Joliette**  
733, rue Richard, Joliette (Québec)

### URGENCE

Pour joindre la Sûreté du Québec, 24 heures sur 24, les numéros à composer sont le 310-4141 ou le 911. Si vous utilisez un cellulaire, vous devrez composer \*4141.

### RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratif, vous pourrez communiquer avec le poste, du lundi au vendredi, entre 8 heures et 17 heures au numéro 450 753-5222.

**M A R S 2 0 0 8**

# Le Mot du Maire

Bonjour à toutes et tous,

J'aimerais rectifier certains faits concernant le parc municipal derrière l'hôtel de ville. Tous les montants investis dans ce parc proviennent du Pacte rural pour un montant de 45 000 \$ et d'un don de la Caisse populaire La Sablière au montant de 50 000 \$. Aucun argent ne provient des poches des contribuables de la municipalité. Les montants reçus ne pouvaient être investis ailleurs que dans le parc municipal. Pour continuer le développement du parc, il y a encore un nouveau Pacte rural qui, pour les 7 prochaines années, nous donnera droit à 137 000 \$ à investir dans des projets autres que les infrastructures municipales.

Je voudrais aussi souligner le travail de nos jeunes qui ont décidé de se prendre en main. En effet, ces jeunes, que j'admire, ont entrepris des démarches

pour faire une Maison des Jeunes à Notre-Dame-de-Lourdes. Un gros BRAVO à ces jeunes.

J'aimerais aussi remercier M. André Thibodeau et son épouse Pauline pour leur implication, année après année, pour que le dépouillement d'arbre de Noël soit un succès auprès des jeunes de la municipalité. Un très bel exemple communautaire à suivre.

Je profite de l'occasion pour dire un gros MERCI à toutes les personnes qui donnent de leur temps au comptoir vestimentaire et aussi à la bibliothèque. Voilà un autre bel exemple de gens qui croient en leur municipalité et leurs semblables pour améliorer la qualité de vie d'autrui.

Salutations distinguées,



Daniel Arseneault, maire

## Le Discours du Maire

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je sou mets à la population mon rapport annuel sur la situation financière de la municipalité.

### Activités financières 2006

Recettes	1 508 426 \$
Dépenses	1 471 992 \$
Surplus (déficit) des activités financières avant affectations	36 434 \$
Affectations	93 005 \$
Surplus (déficit) avant financement à long terme des activités financières	129 439 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	442 039 \$

### Activités financières 2007

Les activités financières de l'exercice financier en cours devraient respecter les prévisions budgétaires prévues. Le vérificateur fera rapport de cet exercice selon les dispositions prévues par la loi.

### Projets

Voici les principaux projets que le conseil entend prioriser :

- Domaine Asselin concernant le traitement des eaux usées
- Phase II du parc à l'arrière de l'hôtel de ville
- Compléter la mise en forme et l'asphaltage du périmètre urbain

### Traitement des élus

Conformément à la Loi sur le traitement des élus, voici la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil pour l'exercice financier 2007 :

#### MAIRE

Rémunération de base	9 667,20 \$
Allocation de dépenses	4 833,60 \$

#### CONSEILLER

Rémunération de base	3 222,40 \$
Allocation de dépenses	1 611,20 \$

#### DE PLUS LE MAIRE RECEVRA DE LA MRC DE JOLIETTE

Rémunération de base	7 518,28 \$
Allocation de dépenses	3 759,22 \$

### Liste des contrats de plus de 2 000 \$ pour un même contractant totalisant 25 000 \$ ainsi que la liste des contrats de plus de 25 000 \$

Les listes sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Pierre Guilbault, maire suppléant

# Liste des règlements 2007

## INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les clôtures à neige et les abris temporaires de type « tempo » sont autorisés du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

## PERMIS

Avant de procéder à des travaux de toutes sortes, informez-vous auprès de l'officier municipal. Ces travaux sont peut-être sujets à l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

## NUISANCES

Assurez-vous de garder votre terrain propre et libre de tout amoncellement ou de matériaux indésirables. Un bon voisinage est l'assurance d'une bonne qualité de vie sociale.

## ENVIRONNEMENT

En été, l'eau est une denrée précieuse. Ne la gaspillez pas! Évitez des activités excessives telles que le lavage de l'asphalte et vérifiez si votre réseau ne comporte pas de fuites.

Les arbres peuvent apporter beaucoup plus qu'un aspect esthétique à votre propriété. Des feuillus plantés au sud de votre maison apporteront fraîcheur en été, et laisseront le soleil pénétrer par les fenêtres l'hiver. Des conifères disposés à l'ouest et au nord-est vous protégeront des vents dominants. Globalement, ces petits gestes réduiront la facture énergétique de votre propriété, tout en améliorant l'aspect visuel du milieu et la qualité de l'air.

Une installation septique doit être vidangée régulièrement, soit aux deux ans pour les occupations permanentes. En cas de défectuosité, vous devez faire affaire avec un professionnel pour régler le problème. Renseignez-vous auprès de l'officier municipal.

## SERVICES PUBLICS

Les réseaux d'aqueduc et d'égout sont essentiels au fonctionnement du périmètre urbain. Il est strictement interdit de soulever les couvercles des regards d'égout et des puisards. Faites aussi attention à ce que vous jetez dans le broyeur ou les toilettes. Des pièces de bois ou de métal ont leur place dans le compost ou les bacs de récupération.

### 58-2007

- Modifier les normes relatives à l'épaisseur de la fondation d'une nouvelle rue;
- Modifier les normes relatives à l'asphaltage d'une nouvelle rue.

### 59-2007

- Modifier la définition de « Chenil »;
- Fixer de nouvelles normes applicables à l'usage « Chenil »;
- Modifier la grille des usages et des normes afin d'ajouter l'usage « Chenil » aux usages autorisés à l'intérieur de la zone I-21.

### 60-2007

- Obliger tout propriétaire à faire inspecter une nouvelle entrée d'eau ou de fournir à la Municipalité une attestation de conformité signée par l'entrepreneur ayant réalisé ladite entrée d'eau.

### 61-2007

- Obliger tout propriétaire qui ne peut faire inspecter un branchement à l'égout avant de le rebrancher, à fournir à la Municipalité une attestation de conformité signée par l'entrepreneur ayant réalisé ladite entrée d'égout.

### 62-2007

- Tarification du réseau d'égout sanitaire.

### 63-2007

- Tarification du réseau d'aqueduc.

### 64-2007

- Interdire l'épandage de biosolides municipaux et autres résidus en provenance de réseaux d'égouts et/ou d'installations septiques individuelles.

### 65-2007

- Décréter les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

### 66-2007

- Déléguer des compétences au secrétaire-trésorier pour autoriser des dépenses et de passer des contrats.

### 67-2007

- Établir de nouvelles normes relatives aux maisons mobiles situées à l'intérieur d'une zone à prédominance agricole.

### 68-2007

- Permettre, à certaines conditions, l'implantation de tours de télécommunication à l'intérieur de la zone résidentielle-03 (R-03).

### 69-2007

- Modifier les normes administratives du « Règlement décrétant les normes administratives du réseau d'aqueduc de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ainsi qu'une tarification à tous les abonnés dudit réseau ».

### 70-2007

- Modifier la grille des usages et des normes des zones R-16, C-17, R-18, R-19 et R-19-1, notamment pour réduire le nombre maximal de logements de 6 à 4;
- Créer la nouvelle zone R-18-1 à même les zones R-18 et R-19-1.

### 71-2007

- Municipalisation et ouverture des rues Victoria et Maria.

### 72-2007

- Pourvoir à l'appropriation d'une somme de 5 000 \$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 04-2000 et 05-2000 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

### 73-2007

- Interdire le stationnement de nuit et abandon de véhicule.

### 74-2007

- Déterminer les taux de taxes, de compensations pour l'exercice financier 2008.

### 08-01-2007

- Fixer de nouvelles dispositions pénales au « Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ».

# Des interventions en efficacité énergétique **GRATUITES**

**Vous êtes locataire ou propriétaire?**

**Vous recevez une facture d'énergie pour le chauffage?**

**Vous n'avez pas bénéficié d'une visite Éconologis dans les cinq dernières années?**

**Vos revenus ne dépassent pas les seuils d'admissibilité?**



## Éconologis

L'efficacité énergétique chez soi

# Oui?

**Vous êtes donc admissible à la visite Éconologis.**

**TABLEAU DES SEUILS DE REVENUS ADMISSIBLES AU PROGRAMME**

Nombre d'occupants (enfants compris)	Revenu total maximum *
1 personne	20 744 \$
2 personnes	25 825 \$
3 personnes	31 749 \$
4 personnes	38 547 \$
5 personnes	43 719 \$
6 personnes	49 308 \$
7 personnes et +	54 897 \$

Carnet de réclamation d'aide sociale ou Avis de cotisation (document du gouvernement) à l'appui.

L'ACEF Lanaudière, organisme communautaire en défense de droits des consommateurs, permet aux ménages à budget modeste d'économiser de l'énergie et d'améliorer le confort de leur résidence.

Le programme comporte deux volets offerts en collaboration avec les distributeurs d'énergie de la province.

- Le **premier volet** inclut **des conseils personnalisés, des travaux mineurs de calfeutrage et l'installation** de produits économiseurs d'énergie.
- Le **deuxième volet** prévoit la **pose de thermostats électroniques**, programmables ou non selon la source d'énergie, et ce, sans frais.

Pour obtenir plus d'information, pour vérifier votre admissibilité et pour prendre rendez-vous, appelez-nous au **450 960-2090** ou **1 877 960-2090**. Vous trouverez aussi des renseignements supplémentaires en visitant le site Internet de l'Agence de l'efficacité énergétique au **www.aee.gouv.qc.ca** ou celui de l'ACEF Lanaudière au **www.consommateur.qc.ca**.

Éconologis est un programme saisonnier de l'Agence de l'efficacité énergétique qui offre gratuitement des conseils et des produits reliés à l'efficacité énergétique à la maison, peu importe la forme d'énergie utilisée.

# Feux de printemps

Chaque saison apporte différents types d'incendie propres à ses activités. La saison froide amène les feux de cheminée tandis que le printemps est propice aux feux d'herbes. Au printemps, le risque de propagation d'incendie pour les feux d'herbes est accru, puisque la végétation qui jonche le sol lors de belles journées de printemps est sèche.

La végétation sèche brûle extrêmement vite lorsque l'élément destructeur se déplace. Si vous perdez le contrôle de votre feu, il pourrait se propager rapidement vers les bâtiments sur son chemin, soit le cabanon, garage, maison...

## DANS LA MAJORITÉ DES CAS, LES FEUX D'HERBES SURVIENNENT À LA SUITE DES NÉGLIGENCE HUMAINES :

- feu sans surveillance
- feu trop gros
- feu dans un emplacement non sécuritaire
- feu allumé malgré la présence de vent
- feu mal éteint

Si vous voulez faire un feu à ciel ouvert, c'est-à-dire un feu qui n'est pas dans un contenant ou foyer, vous devez demander un permis à votre Service de la prévention des incendies en téléphonant au **450 759-4415 la semaine et au 450 750-6200 les soirs et la fin de semaine**. Ce permis est gratuit.

Il n'est pas permis de faire brûler du gazon, de l'herbe, des feuilles et des aiguilles de conifères, que ce soit dans un foyer ou un feu à ciel ouvert.



## IL EST ÉGALEMENT INTERDIT DE FAIRE BRÛLER :

- du gazon afin de déchaumer un terrain
- des hautes herbes dans un fossé pour le nettoyer
- des matières plastiques, vidanges, pneus, et déchets de construction

Lors de vos travaux printaniers, si vous devez faire un feu, soyez vigilants et n'hésitez surtout pas à appeler le 9-1-1 pour demander les pompiers si vous perdez le contrôle de votre feu.

**LA PRÉVENTION,  
c'est l'affaire de tous!**



## Rappel MISE EN GARDE

Certains individus contactent des citoyens et mentionnent être mandatés par la Municipalité ou le Service de la prévention des incendies pour vérifier vos extincteurs portatifs.

**Veillez noter que le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée ne mandate aucune compagnie pour procéder à l'inspection, l'entretien et la vente d'extincteurs portatifs.**

Soyez vigilants si vous décidez de faire affaire avec ces gens.

Nous vous recommandons de choisir des compagnies qui ont pignon sur rue dans la région.

Pour toute question, vous pouvez joindre le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée au 450 759-4415.

Jean-Marc Arpin  
Technique en prévention incendie

Le principal défi que doit relever l'Inspecteur Canin, durant l'exécution de son mandat, est de donner le plus de chances possible à l'animal abandonné, afin de pouvoir lui trouver une famille d'adoption.

Souvent des citoyens ont vu des gardiens de chiens se départir de leur animal d'une façon très cavalière, les abandonnant dans la nature ou sur le bord du chemin.

La cause principale de ce type d'abandon est que la mauvaise décision a été prise lors de l'adoption ou l'achat de l'animal. C'est-à-dire que le citoyen a mal évalué son besoin et a souvent acquis son animal par une décision hâtive, ne prenant en considération que l'apparence de celui-ci.

On oublie de penser en fonction des besoins et nécessités de l'animal adulte, nous arrêtant seulement au petit chiot, petite boule de poil, joueur et taquin, qui cherche par tous les moyens à attirer votre attention. Les résultats ne se font pas attendre...

Chaque année, l'Inspecteur Canin récupère environ 1 500 chiens et 4 000 chats. Des efforts considérables sont faits afin de localiser ces animaux dans une famille qui aura l'environnement adéquat correspondant le mieux aux besoins de ceux-ci.

Afin de diminuer le nombre de rejets, l'Inspecteur Canin fait une première sélection de gardiens et responsabilise ceux-ci lors du choix de leur chien ou de leur chat. Un suivi téléphonique a été récemment mis en fonction afin d'aider les nouveaux gardiens à bien vivre cette expérience qui, pour plusieurs, en est une première.

Lors de la prise en charge de l'animal par son nouveau gardien, celui-ci signe une entente avec l'Inspecteur Canin le responsabilisant et lui décrivant l'ensemble des obligations et responsabilités qui seront siennes dans le futur.

Il ne faut pas oublier que chaque animal adopté à l'Inspecteur Canin en sera un de mois à être euthanasié. Le montant facturé par le service d'adoption permet à l'Inspecteur Canin de continuer à offrir ce service à un coût minime.

## PARLONS DES CHATS :

- Les chats n'ont pas de licence, alors leurs propriétaires ignorent souvent que la réglementation affectant le contrôle animal et le nombre de chats permis dans votre municipalité peut être amendé afin de réglementer et solutionner ce problème.
- Les citoyens qui possèdent un chat ne sont pas au courant, lorsqu'ils l'égareront, qu'ils peuvent venir le récupérer à l'Inspecteur Canin et pensent, souvent à tort, que leur animal reviendra dans quelques jours.

Toutes les données nous démontrent l'existence d'un problème qui prend de l'ampleur et qui n'est qu'une partie de la réalité. La description ci-dessous d'un couple de chats égarés nous incite à voir ce problème sous un autre angle.

### Gestation 52-65 jours

#### POUR UN COUPLE DE CHATS

1<sup>re</sup> année, 3 portées possibilité de 12 chatons

2<sup>e</sup> année, possibilité de 144 chats

3<sup>e</sup> année, possibilité de 1 728 chats

4<sup>e</sup> année, possibilité de 20 736 chats

### STÉRILISATION + CONTRÔLE + LICENCE = SOLUTION

**Nous constatons que très peu de chats sont récupérés par leurs gardiens sur le territoire de votre municipalité et cela est inacceptable.**

La solution pour contrôler l'augmentation de la gent féline débute par la capacité d'identifier l'animal errant et son propriétaire. Licencier les chats afin de contrôler le nombre de chats par famille permis par un règlement et faire respecter l'ensemble d'une réglementation concernant les animaux errants sont la solution nécessaire à une diminution immédiate des plaintes.

Ces solutions sont actuellement à l'étude pour votre municipalité et seul un changement d'attitude de nos citoyens pourrait nous amener à ne pas y donner suite.

L'offre d'une diminution du coût de la licence si l'animal est stérilisé pourrait être un incitatif affectant la volonté des citoyens à être partie prenante de la solution.

Ces points pourraient permettre à l'Inspecteur Canin d'effectuer un contrôle plus efficace de la gent féline et, tout comme le contrôle des chiens, atteindre des objectifs de ratio raisonnables.

Le problème que rencontre votre municipalité n'est pas un cas isolé, mais le nombre de chats errants ramassés est très élevé et il est temps de traiter l'adoption féline avec la même rigueur que celle avec laquelle l'on traite l'adoption canine, et ceci afin de mieux gérer la prolifération des chats. Ensemble, nous trouverons la solution.

**À votre service,**

**Christian Cyr, Inspecteur Canin**

# Bonne nouvelle pour les jeunes de Notre-Dame-de-Lourdes!

Depuis déjà 1 an, un groupe de jeunes s'est mobilisé pour mettre sur pied la première Maison des Jeunes à Notre-Dame-de-Lourdes. La mission première de cet organisme est d'encourager les jeunes à devenir des citoyens actifs, responsables et impliqués dans leur communauté.

Grâce au support du maire de Notre-Dame-de-Lourdes, monsieur Daniel Arseneault, et de la nouvelle élue municipale, madame Céline Geoffroy, et au concours de 2 parents bénévoles, ce projet tant attendu devrait voir le jour d'ici avril 2008.

De plus, nous avons bénéficié, en décembre 2007, de l'appui de la Municipalité dans le cadre d'une demande de subvention de 15 000 \$ auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ). En mars, nous saurons si cette subvention, qui devrait couvrir les frais d'embauche d'un animateur, a été accordée à l'organisme.

## LES ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 2008

La Maison des Jeunes se positionne comme un lieu de rencontre significatif qui offre aux jeunes des activités récréatives (danse, ateliers de savons, etc.), sportives (basketball, hockey, etc.) et pédagogiques (secourisme, sensibilisation à l'entrepreneuriat, etc.).

## ADRESSE ET HEURES D'OUVERTURE

L'organisme sera temporairement situé au 3971, rue Principale, à proximité de la bibliothèque municipale. Les jours et heures d'ouverture sont encore à déterminer.

**La Maison des Jeunes vous invite à venir siéger sur son conseil d'administration ou à offrir une aide bénévole à titre d'assistant-accompagnateur.**



## AVIS AUX CITOYENS IMPLIQUÉS

**La vitalité d'une municipalité dépend du dynamisme de ses citoyens !**

# MAISON DES JEUNES - BÉNÉVOLES

La Municipalité appuie nos jeunes pour le développement d'une Maison des Jeunes à Notre-Dame-de-Lourdes. La Municipalité offre gratuitement le local de Passe-partout. La Municipalité signera une entente avec la Commission scolaire pour l'utilisation du gymnase et de ses équipements sportifs.

Plusieurs jeunes de 12 à 17 ans sont déjà très impliqués dans le processus. Malheureusement, seulement quelques parents-bénévoles sont disponibles.

## NOUS DEVONS AUGMENTER NOTRE LISTE DE BÉNÉVOLES.

Nous prévoyons ouvrir la Maison des Jeunes 2 soirs/semaine. L'implication de seulement quelques parents-bénévoles peut devenir une tâche très lourde et en arriver à mettre fin à ce projet qui tient déjà à coeur à plusieurs de nos jeunes. Une liste de plusieurs bénévoles permettra la réalisation de ce projet et contribuera au développement et à l'épanouissement de nos jeunes. Avec seulement 10 bénévoles, une présence de 3 heures par mois sera l'implication de chacun d'entre vous.

**Les jeunes ont besoin de vous et vous remercient d'avance. Vous êtes intéressé(e) à participer, contactez la Municipalité au 450 759-2277.**

# Nouvelles et avis

## ÉCHO DE NOTRE CLOCHER

Une paroisse est un lieu de rencontre portant sur la vie quotidienne, avec ses joies et ses drames, avec sa recherche de sens et sa quête de solidarité avec ses inquiétudes et ses espérances et ses moments de célébration.

Chaque semaine nous publions un feuillet d'information sur les activités de la communauté. Vous pouvez vous procurer ce semainier à l'église ou à la caisse populaire dans l'entrée.

### CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ

La contribution volontaire... une façon d'aider notre paroisse. Nous aurons un tirage le 2 avril 2008. Une valeur de 88 600 \$ en prix. Seulement 3 000 billets en vente. Coût du billet: 100 \$. Vous pouvez l'acheter seul ou en groupe. Cela représente 2 \$ par semaine pour notre église. Nous misons souvent beaucoup plus à la Loto-Québec pour moins de chance.

- 1<sup>er</sup> **prix** Auto Mazda cx9 2008
- 2<sup>e</sup> **prix** Moto Vespa gts 250 2008
- 3<sup>e</sup> **prix** Croisière pour 2 personnes, valeur de 5 000 \$
- 4<sup>e</sup> **prix** Bon d'achat de 2 500 \$ chez Ameublement St-Félix-de-Valois
- 5<sup>e</sup> **prix** Bon d'achat de 2 000 \$ chez IGA Crevier
- 6<sup>e</sup> **prix** 1 000 \$ en argent
- 7<sup>e</sup> **prix** Bon d'achat de 800 \$ chez Dumoulin Électronique
- 8<sup>e</sup> **prix** Bon d'achat d'essence chez Harnois
- 9<sup>e</sup> **prix** Bon d'achat 500 \$ à la bijouterie P.M. Bélanger
- 10<sup>e</sup> **prix** 400 \$ en argent

Participez... Il suffit d'un billet! Les billets sont en vente au presbytère 450 753-4363. Merci à l'avance de nous épauler. Chaque billet vendu rapportera 30 \$ à la fabrique de notre paroisse.

Le manque de prêtre demande une réorganisation de nos services liturgiques. Nous célébrons occasionnellement avec l'une ou l'autre des paroisses de notre unité « La Bayonne »: Ste-Élisabeth, St-Félix-de-Valois, St-Cléophas, St-Norbert et Notre-Dame-de-Lourdes.

Quand la Vie se donne... le Monde renaît!!!  
Soyons nombreux à célébrer la Vie ensemble !

**À vous gens de Notre-Dame-de-Lourdes ainsi qu'à vos familles, nous vous souhaitons de très « JOYEUSES PÂQUES »**

*Votre conseil de fabrique*  
Marianne Baril

### HORAIRE À CONSERVER

**Heure de messe sur semaine:**  
Mercredi à 9 h au presbytère

**Heure de messe le dimanche:**  
11 h à l'église

### Heures de bureau pour le secrétariat:

Mercredi de 9 h à 16 h  
Vendredi de 9 h à 11 h 30  
Téléphone: 450 753-4363

### Célébrations du Pardon le 10 mars:

St-Félix-de-Valois à 14 h et St-Cléophas à 19 h 30

### HORAIRE DES JOURS SAINTS

**Jeudi saint le 20 mars**  
19 h 30 à Ste-Élisabeth

**Vendredi saint le 21 mars**  
15 h à St-Félix-de-Valois

**Veillée pascale le samedi 22 mars**  
à Notre-Dame-de-Lourdes

**Pâques le dimanche 23 mars**  
11 h à Notre-Dame-de-Lourdes

## ÂGE D'OR NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Saviez-vous que vous pouvez devenir membre à partir de l'âge de 50 ans du club de l'âge d'or. C'est avec plaisir que nous serions heureux de vous accueillir comme membre de notre club.

- Il y a un dîner par mois pour tous les membres.
- Pétanque et Poches tous les mardis soir à 19 h.
- Danse tous les samedis à 10 h.
- En mars, dîner à la cabane à sucre chez Pépère à St-Jacques.

### POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, CONTACTEZ :

Nicole au 450 759-7092  
Monique au 450 752-6652  
Monique Lafortune au 450 756-2691  
Gilles au 450 755-6745

# Nouvelles et avis

## COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Le comptoir vestimentaire situé à l'arrière du presbytère, reçoit des accessoires de maison, des jouets, des livres, des disques et beaucoup de vêtements. Ces articles sont déposés dans la boîte à réception à l'extérieur tous les jours de la semaine.

Ils sont triés par un groupe de bénévoles et disposés selon les saisons. Les articles sont vendus à des prix très réduits et tous les gens peuvent en bénéficier.

Soyez généreux, apporter les articles qui ne vous servent plus et ils pourraient encore servir à des personnes moins favorisées.

**C'EST UN RENDEZ-VOUS POUR TOUS.**  
Le comptoir est ouvert tous les mercredis  
de 9 h à 16 h 30.



Une autre saison débute bientôt pour tous les jeunes de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes avec l'association de baseball FLM, comme les deux dernières saisons précédentes.

Il va y avoir des changements cette année, entre autres, le nombre de parties, soit 24 au lieu de 18.

Conséquemment, les frais devront être révisés pour pouvoir défrayer les coûts d'arbitres, de marqueurs, de balles et autres.

Pour tous renseignements, vous devrez vous référer au dépliant qui suivra en mars, après la semaine de relâche, à votre école ou sur demande!

Les camps d'entraînement débiteront dans ce même mois avec tous vos amis dans vos catégories respectives.

**Ne perdez pas de temps à vous inscrire.**

Christian Coutu, président FLM  
450 752-0086

**COMMUNIQUÉ**  
à la population de Notre-Dame-de-Lourdes

## LA GUIGNOLÉE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Le comité d'entraide et les bénévoles de Notre-Dame-de-Lourdes tiennent à vous remercier bien chaleureusement pour les dons que vous nous avez faits lors de la grande Guignolée du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Votre appui pour notre comité s'avère très important, parce qu'il prouve que vous avez foi en notre mission, laquelle est d'aider les personnes en difficulté de notre communauté.

Espérant pouvoir encore compter sur votre grande générosité lors d'un événement, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Encore une fois Merci !*

Daniel Lacoste  
Président du comité d'entraide  
de Notre-Dame-de-Lourdes

## CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 8857 NOTRE-DAME-DE-LOURDES

### VOICI LA LISTE DES ACTIVITÉS DES CHEVALIERS DE COLOMB

- 16 mars 2008 : Brunch à la salle municipale
- 11 mai 2008 : Fête des Mères à l'église de Notre-Dame-de-Lourdes
- Il y aura un autre brunch en novembre prochain.

En décembre, plusieurs Chevaliers de Colomb s'impliquent pour La Guignolée et le dépouillement de l'arbre de Noël.

Il y a collecte de papier et de carton dans le garage au presbytère. Les recettes de cette activité sont versées au complet à la Fabrique de Notre-Dame-de-Lourdes.

***Nous vous remercions beaucoup de votre encouragement et de votre soutien.***

**Pour information supplémentaire, contactez:  
M. André Thibodeau, grand chevalier.**

# Aide-mémoire pour la collecte sélective

(collecte en bordure de rue)

## Papier & Carton

- |  |  |                           |
|--|--|---------------------------|
| ✓ Journaux   |   | X Papiers carbone         |
| ✓ Circulaires  |  | X Cartons trempés d'huile |
| ✓ Magazines  |  | X Enveloppes matelassées  |
| ✓ Catalogues   |  | X Papiers métalliques     |
| ✓ Cartons ondulés & plats  |  | X Couches                 |
| ✓ Sacs de papier brun  |  | X Serviettes hygiéniques  |
| ✓ Livres   |  | X Tampons                 |
| ✓ Annuaires téléphoniques  |  | X Mouchoirs               |
| ✓ Papiers de bureau  |  | X Essuie-tout             |
| ✓ Papiers d'emballage  |  | X Cartables               |
| ✓ Boîtes de carton   |  |                           |
| ✓ Enveloppes   |  |                           |
| ✓ Conteneurs d'oeufs   |  |                           |
| ✓ Conteneurs de lait et de jus                                       |  |                           |
| ✓ Cartons légèrement souillés par les aliments (ex : Boîte de pizza) |  |                           |

## Verre

- |   |   |                      |
|---|---|----------------------|
| ✓ Pots et bouteilles en verre (ex : bouteilles de vin, d'huile d'olive, de moutarde, de liqueur, de jus, etc.) et quelle qu'en soit la couleur. |  | X Miroirs            |
|   |   | X Verre plat (vitre) |
|   |   | X Cristal            |
|   |   | X Poterie            |
|   |   | X Porcelaine         |
|   |   | X Vaisselle          |
|   |   | X Ampoules           |
|   |   | X Tubes fluorescents |
|   |   | X Pare-brise         |

## Plastique

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| ✓ Pots et bouteilles de plastique (toutes les couleurs) | X Jouets                          |
| ✓ Conteneurs alimentaires (margarine, ketchup)          | X Toiles de piscine               |
| ✓ Autres conteneurs (Fantastik)                         | X Boyaux d'arrosage               |
| ✓ Couvercles de plastique                               | X Caoutchouc                      |
| ✓ Conteneurs d'eau                                      | X Seringues                       |
| ✓ Sacs et pellicules de plastique                       | X Pneus                           |
|   | X Conteneurs #6                   |
|   | X Tasses à café                   |
|   | X Plateaux de biscuits            |
|   | X Styromousse                     |
|   | X Assiettes                       |
|   | X Ustensiles                      |
|   | X Pailles                         |
|   | X Cassettes audio et vidéo        |
|   | X CD et DVD ainsi que la pochette |

## Métal

- |                             |   |                         |
|-----------------------------|---|-------------------------|
| ✓ Boîtes de conserve        |  | X Chaudrons, poêles     |
| ✓ Conteneurs                |   | X Appareils électriques |
| ✓ Canettes                  |   | X Vélos                 |
| ✓ Assiettes en aluminium    |   | X Batteries d'auto      |
| ✓ Papier d'aluminium propre |   | X Réservoirs            |
| ✓ Couvercles en métal       |  | X Pièces d'auto         |
|                             |   | X Clous                 |
|                             |   | X Conteneurs de propane |

- ✓ **Matières acceptées**      X **Matières refusées**

### Conseils utiles :

- ✓ Rincer les conteneurs en utilisant un minimum d'eau pour éviter les odeurs.
- ✓ Prendre soin de plier et de défaire les boîtes de carton pour maximiser l'espace.
- ✓ Il n'est pas nécessaire de retirer les étiquettes des conteneurs.
- ✓ Pas de Résidus Domestiques Dangereux R.D.D. (ex : peintures, piles, huiles usées, solvants, conteneurs de propane, acide, etc.)
- ✓ Les sacs opaques noirs, verts, orange et blancs ne sont pas acceptés pour la récupération.
- ✓ Les matériaux de construction, branches de bois, vélos, petits appareils ménagers métalliques (grille-pain), etc. ne doivent pas se retrouver dans votre bac bleu. Par contre, ces articles peuvent être acheminés à votre éco-centre (si les installations le permettent).

# Calendrier 2008 des collectes des matières résiduelles

## Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

### PARTOUT EXCEPTÉ DOMAINES

Janvier 2008

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril 2008

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juillet 2008

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Octobre 2008

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février 2008

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

Mai 2008

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Août 2008

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Novembre 2008

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Mars 2008

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	1/8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin 2008

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Septembre 2008

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Décembre 2008

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

### DOMAINES LACOSTE, DES PINS ET CLOUTIER

Janvier 2008

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril 2008

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juillet 2008

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Octobre 2008

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février 2008

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

Mai 2008

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Août 2008

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Novembre 2008

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Mars 2008

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	1/8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin 2008

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Septembre 2008

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Décembre 2008

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



\*\*\* Les collectes débutent à 7 h le matin \*\*\*



= Jour de collecte sélective



= Jour de collecte des ordures ménagères



# Grégoire sport fête ses 40 ans



## 40 ans d'aventures, de succès et de plaisir à vous servir

En 1967, Roland Grégoire fonda Grégoire sport, spécialisé, à l'époque, dans la vente de motoneiges. Face au succès de l'entreprise, il inaugura, en 1971, un second département spécialisé dans la vente de motocyclettes. La croissance vertigineuse de l'entreprise, par le biais d'une gamme de produits concurrentiels, permit à Grégoire sport de se positionner dans le domaine de la vente d'équipements de sports motorisés.

Gaby, Serge et Sylvain Grégoire rachetèrent l'entreprise familiale en 1987. En 1996, l'équipe s'agrandit avec l'arrivée de Marie-Josée Grégoire comme quatrième propriétaire. En 2000, ils inaugurèrent une nouvelle succursale à Notre-Dame-de-Lourdes. Victime de son succès, l'entreprise s'est, par la suite, agrandie à 3 reprises pour répondre à une demande croissante et propose aujourd'hui une nouvelle gamme de produits et d'équipements de sports nautiques. Grégoire sport a contribué à la création de 40 emplois dans la région de Lanaudière, dont 24 à Notre-Dame-de-Lourdes.

Par ailleurs, le succès de l'entreprise n'est pas le fruit du hasard. En effet, l'emplacement stratégique de la route 131, l'un des axes routiers les plus achalandés de la région de Lanaudière, contribue à attirer les amateurs de sports motorisés à l'affût de circuits abordables. Tel que mentionné par le porte-parole de l'entreprise: « Lanaudière est le paradis des motoneiges, en terme de qualité de sentier, de signalisation, de l'offre touristique, des forfaits d'hébergement et de restauration, de la facilité d'accès, etc. Des touristes viennent de partout dans le monde pour pratiquer ce sport dans Lanaudière. »

**Fier de son succès et de ses 40 ans d'existence, Grégoire sport vous invite à venir célébrer avec son équipe et à profiter des promotions et concours en vigueur.**

**À très bientôt.**

L'équipe Grégoire sport

## BIBLIOTHÈQUE

La biblio a fait son échange de livres en décembre. Plus de 687 volumes ont été échangés. Nous possédons maintenant 6 759 volumes à la bibliothèque.

Des nouveautés en roman de tout genre, en biographie, en bandes dessinées jeunes et adultes, album jeunes, revues, cd-rom jeunes, encyclopédies variées idéales pour vos recherches. Nous pouvons faire des demandes spéciales en prêts de livres. Nous avons un réseau de plus de 175 bibliothèques qui se prêtent les livres sans frais d'inscription.

### RÉSULTATS DES TIRAGES

À Noël, nous avons eu un tirage, les gagnantes sont Mme Yvette Fitzbay pour un montant de 20 \$ et Anne Rivard pour un baladeur.

### CAFÉ INTERNET

Nous disposons toujours du service de café Internet, il faut cependant réserver au 450 759-7864. C'est un service gratuit.

### REMERCIEMENTS AUX COMMANDITAIRES

Nous remercions nos généreux donateurs qui, en 2007, nous ont permis de monter notre collection locale en cd-rom et en volumes pour les jeunes. Un remerciement spécial à la Fédération des caisses populaires Desjardins et au magasin Canadian Tire.

### DONNEZ AU SUIVANT

Le printemps est à notre porte, alors, en effectuant votre ménage printanier, pourquoi ne pas penser à votre bibliothèque municipale pour vous départir de vos bandes dessinées, cd-rom enfants, cd-rom jeux, cd musique, jeux en cassettes, livres jeunes et adultes. Donnez au suivant vos livres et nous serons très fière de les mettre en évidence. Encore merci à tout ceux qui ont déjà donné.

### HEURES D'OUVERTURE

**MARDI 19 h à 21 h**  
**MERCREDI 14 h à 17 h et 19 h à 21 h**  
**POUR INFO 450 759-7864**